

Procès-verbal de séance

Conseil municipal

Du 22/05/2023

Lieu : Mairie de Docelles, salle du conseil

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain WOIRGNY, Maire.

Date de convocation : 15/05/2023

Présents : A. WOIRGNY, B. LETOFFE, G. DEMONDION, S. PARMENTIER, J. OLIOT, P. ALBISER, B. PETITJEAN, J-L. XEMAIRE, A. LOUIS, E. MOREL, E. MELLOUKI, J-C. CLEMENT, M. CAEL, M. BREDELET

Votant : 14

Secrétaire : Monsieur Jérôme OLIOT

Début du conseil 20H37

Premier point : DM1 Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Modifie le **budget Principal** ainsi qu'il suit :

- Article 231, opération 94 : - 1 360,00 € (aménagement centre bourg)
- Article 1681 : + 1 360,00 € (autres emprunts)
- Article 21538, chapitre 21 opération 202 : - 1 206,21 € (extension réseaux secs pour parcelle BR PROMOTION, rue de la Patience)
- Article 2041512, chapitre 204, opération 202 : + 1 206,21 € (extension réseaux secs pour parcelle BR PROMOTION, rue de la Patience)

Deuxième point : Contrats de travail au service technique

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que cette délibération annule et remplace celle du 13 avril 2023, n° 272023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 13 Voix Pour et 1 Abstention en la personne d'Arnaud LOUIS :

- d'embaucher Monsieur Romary VALENTIN en Contrat Emploi Compétence à compter du 30 mai 2023 pour une durée de 9 mois et un temps de travail hebdomadaire de 21 heures avec une aide financière de l'Etat à hauteur de 60 % du taux brut du SMIC par heures travaillées.

- de renouveler le Contrat Emploi Compétence actuel de Monsieur Denis DEMANGE à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée de 6 mois et un temps de travail hebdomadaire de 20 heures avec une aide financière de l'Etat à hauteur de 60 % du taux brut du SMIC par heures travaillées.

DIVERS :

1-Mr le Maire rappelle le rôle de la délégation de la location des salles, des chapiteaux, tables et bancs dont le responsable est Mr Jean-Claude Clément :

- Etat des lieux des salles (entrée et sortie)
- Remise des clés au locataire, des chapiteaux, tables et bancs
- Retenue de la caution si casse de vaisselle, ménage mal fait ou matériels détériorés

Mr DEMONDION, demande comment cela se passe au niveau du code de sécurité de la salle multi activités. Mr CLEMENT répond qu'un code de sécurité est communiqué quasiment à chaque fois au locataire de la salle.

La parole est donnée à la présidente de l'OMSCL, Mme MOREL Emmanuelle.

Elle fait part de son incompréhension à la réception d'une facture pour l'utilisation de la salle multi-activités pour la soirée année 80 alors que l'OMSCL n'a jamais payé aucune location de salle, étant une association subventionnée par la mairie, formée pour la moitié du bureau de conseillers municipaux.

Mme MOREL informe le conseil municipal, que la décision de suspendre toutes les activités de l'année sauf le chantier jeunes et le spectacle de saint Nicolas, a été prise lors de la dernière réunion de l'OMSCL en attendant d'éclaircir les conditions de location des salles demandées par l'OMSCL à l'avenir.

Mr le Maire s'excuse pour la facture transmise à l'OMSCL qui est une « erreur ». A la suite de cette facture, une réunion a eu lieu entre Mr le Maire, la Présidente de l'OMSCL, la secrétaire de l'OMSCL et la première adjointe de la commune afin d'éclaircir cette facture. Cette dernière a été annulée.

Mr le Maire rappelle que le conseil municipal travaille actuellement sur la réécriture d'un nouveau règlement et la nouvelle grille tarifaire de locations des salles et qu'il devra statuer sur ce problème afin qu'il ne se reproduise plus.

Mr CLEMENT insiste sur le fait que la salle est payante pour tous, alors qu'une partie du Conseil dit que non.

Mr LOUIS rappelle le rôle de l'OMSCL : aider les autres associations et faire vivre le village sans aucun but lucratif.

Mme MOREL précise qu'elle s'est renseignée, a vérifié dans les comptes-rendus de l'OSMCL avant qu'elle ne soit présidente et dès lors qu'elle a été élue présidente, la salle n'a jamais été facturée à l'OMSCL.

Monsieur CLEMENT trouve que ce n'est pas normal par rapport aux autres associations. Il est en colère par rapport au dernier compte-rendu de l'OMSCL où il est indiqué qu'Emmanuelle MOREL n'a pas accès aux clés, à la salle, au local comme elle le souhaiterait et déplore le manque de confiance vis-à-vis du prêt des salles.

Mr CLEMENT pense que l'OMSCL veut gérer l'ensemble des salles. Ce que démentent les membres de l'OMSCL. Il indique qu'à chaque fois qu'il a été sollicité par Mme MOREL pour ouvrir et fermer les salles, le local, il s'est rendu disponible. La discussion est compliquée entre les membres de l'OMSCL et Mr CLEMENT.

Mr CLEMENT s'emporte, remet à Mr le Maire, 2 enveloppes contenant une lettre de démission, une à son attention et une à l'attention de Mme la présidente de l'OMSCL puis quitte le conseil.

2- Réception d'une correspondance du Conseil Départemental mentionnant le versement d'une subvention de 8000 € en faveur de Mme OTTOLINI pour la réhabilitation de son habitation avec la création de 5 chambres d'hôtes et d'un meublé de 3 personnes.

3- Mr le Maire indique au conseil l'invitation reçue de la part de Mme OTTOLINI pour la présentation et la visite de son infrastructure le 24 juin 2023. Etant absent à cette date, il demande si un ou des élus comptent assister à cette inauguration.

4-Mr Le Maire fait part au conseil des remerciements reçus par les associations espace forme, la ligue du Cancer, ADAVIE pour les subventions annuelles reçues de la part de la mairie.

Fin du conseil municipal à 21h38.

Le Secrétaire de séance,

Jérôme OLIOT

Le Maire,

A. WOIRGNY